

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'économie et du travail

Rapport

Étude détaillée du projet de loi nº 97 – Loi proclamant le Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail

(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 25 mai 2010

Dépôt à l'Assemblée nationale : N° 1331-20100526

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MARDI 25 MAI 2010	
ORGANISATION DES TRAVAUX	
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	
~	
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
REMARQUES FINALES	2

Séance du mardi 25 mai 2010

Mandat: Étude détaillée du projet de loi nº 97 – Loi proclamant le Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail (Ordre de l'Assemblée le 12 mai 2010)

Membres présents:

- M. Ouimet (Marquette), président
- M. Bachand (Arthabaska)
- M. D'Amour (Rivière-du-Loup)
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. Hamad (Louis-Hébert), ministre du Travail
- M. Leclair (Beauharnois)
- M. Matte (Portneuf)
- M. Rebello (La Prairie), porte-parole de l'opposition officielle en matière de travail, en remplacement de M. Bergeron (Verchères)

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 19 h 36, M. Ouimet (Marquette) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Hamad (Louis-Hébert) et M. Rebello (La Prairie) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2: L'article 2 est adopté.

Préambule : Le préambule est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

REMARQUES FINALES

M. Hamad (Louis-Hébert) et M. Rebello (La Prairie) font des remarques finales.

À 19 h 58, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Le président de la Commission,

Anik Laplante

AL/mlc

Québec, le 25 mai 2010